

Karbon Fix EB 470 — Composant B

Traduction française de la source anglaise issue du dossier source turc · MSDS EN-84 · Révision 0 · 19.01.2022

1. Identification

Produit : Karbon Fix EB 470, mélange, composant B. Usage : adhésif bicomposant sans solvant à base de résine époxy pour tissu en carbone. Fournisseur : MERKS Yapı Kim. San. Ve Tic. A.Ş., Polatlı Organize Sanayi Bölgesi, 202. Cadde, n° 15, Polatlı/Ankara ; tél. et fax 0312 626 50 12 ; info@merks.com.tr. Urgence : Centre national antipoison UZEM 114 ; +90 312 626 5012. Source MSDS EN-84, révision 0, 19.01.2022.

2. Identification des dangers

Classification SEA : corrosion cutanée, cat. 1B, H314 ; sensibilisation cutanée, cat. 1, H317. Pictogrammes GHS05 et GHS07 ; mention « Danger ». Composant dangereux : 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine. H314 : provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 : peut provoquer une allergie cutanée. Conseils : P260 ne pas respirer poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols ; P264 laver soigneusement mains, avant-bras et visage après manipulation ; P272 ne pas sortir les vêtements de travail contaminés du lieu de travail ; P280 porter gants/vêtements/lunettes/protection du visage ; P301+P330+P331 en cas d'ingestion, rincer la bouche, ne pas faire vomir ; P302+P352 laver abondamment à l'eau et au savon en cas de contact cutané ; P304+P340 transporter à l'air frais et maintenir une position facilitant la respiration après inhalation.

3. Composition / informations sur les composants

Alcool benzylique, CAS 100-51-6, CE 202-859-9, indice CE 603-057-00-5 : 5–10 % ; Acute Tox. 4 (inhalation), H332 ; Acute Tox. 4 (orale), H302. 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, CAS 2855-13-2, CE 220-666-8, indice CE 612-067-00-9 : 3–5 % ; Acute Tox. 4 (cutanée), H312 ; Acute Tox. 4 (orale), H302 ; Skin Corr. 1B, H314 ; Skin Sens. 1, H317 ; Aquatic Chronic 3, H412.

4. Premiers secours

A : appeler immédiatement un médecin. Inhalation : transporter à l'air frais et maintenir une position facilitant la respiration. Peau : rincer à l'eau ou sous la douche, retirer immédiatement les vêtements contaminés et appeler immédiatement un médecin. Yeux : rincer prudemment à l'eau plusieurs minutes ; retirer les lentilles si elles peuvent l'être facilement, poursuivre le rinçage et appeler immédiatement un médecin. Ingestion : rincer la bouche, ne pas faire vomir et appeler immédiatement un médecin. Symptômes A : brûlures, lésions oculaires graves et réactions allergiques cutanées. Traitement symptomatique. B : transporter à l'air frais ; peau, laver abondamment à l'eau, retirer les vêtements contaminés et solliciter un avis médical si irritation/éruption ; yeux, rincer plusieurs minutes et retirer les lentilles si possible, demander un avis médical si l'irritation persiste ; ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Symptômes B : irritation cutanée, réactions allergiques cutanées et irritation oculaire. Traitement symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens adaptés : eau pulvérisée, poudre sèche, mousse et dioxyde de carbone (CO₂). Des fumées toxiques peuvent être libérées en cas d'incendie. Ne pas intervenir sans équipement de protection adapté ; porter un appareil respiratoire autonome et une tenue complète.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Ventiler la zone. Éviter tout contact avec la peau et les yeux ainsi que l'inhalation de poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou aérosols. Les intervenants portent l'équipement de protection adapté ; voir section 8.

7. Manipulation et stockage

Assurer une bonne ventilation. Éviter le contact avec la peau et les yeux ainsi que l'inhalation de poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou aérosols ; utiliser les équipements de protection individuelle. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation ; ne pas sortir les vêtements de travail contaminés du lieu de travail ; ne pas manger, boire ou fumer ; se laver les mains après manipulation. Stocker dans un endroit frais et bien ventilé ; B : conserver sous clé.

8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Aucun paramètre de contrôle supplémentaire fourni. Assurer une bonne ventilation. Porter des gants de protection, des lunettes de sécurité et des vêtements de protection adaptés ; en cas de ventilation insuffisante, utiliser une protection respiratoire appropriée. Éviter le rejet dans l'environnement.

9. Propriétés physiques et chimiques

État : pâte ; couleur : noire ; odeur caractéristique. Seuil olfactif, pH, taux d'évaporation relative, point de congélation/ébullition, point éclair, température de décomposition, pression/densité relative de vapeur, densité relative, log Pow, propriétés explosives/oxydantes et limites d'explosivité : aucune donnée disponible. Point de fusion : non applicable. Température d'auto-inflammation : 42 °C. Pression de vapeur : 6,7 hPa. Masse volumique : 1,40–1,45 g/cm³. Solubilité : soluble dans l'eau. Viscosité : 8 000–10 000 cP. Pas d'information supplémentaire en 9.2.

10. Stabilité et réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport ; il est stable dans les conditions normales. Aucune réaction dangereuse connue en utilisation normale. Aucune condition à éviter dans les conditions recommandées de stockage et de manipulation (voir section 7). Aucune information supplémentaire sur les matières incompatibles. Aucun produit de décomposition dangereux attendu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë : non classée. Corrosion/irritation cutanée : provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. Lésions oculaires graves/irritation : catégorie 1, mention interne à la source. Sensibilisation respiratoire ou cutanée : provoque des réactions allergiques cutanées.

12. Informations écologiques

Le produit peut présenter un danger pour les organismes aquatiques avant neutralisation. Toxicité aquatique aiguë et chronique : non classée. Persistance/dégradabilité, potentiel de bioaccumulation et mobilité dans le sol : aucune information supplémentaire. Évaluation PBT/vPvB : aucune donnée appropriée. Ozone : non classé. Autres effets : aucune information supplémentaire ; aucun effet connu selon le commentaire GWPmix.

13. Considérations relatives à l'élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément aux consignes de tri d'un collecteur de déchets agréé.

14. Informations relatives au transport

ONU 1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. : ADR, RID, ADN, IMDG et IATA, classe 8, groupe d'emballage II ; danger pour l'environnement : non ; polluant marin : non. ADR : code de classification C9 ; dispositions spéciales 274 ; quantité limitée 1 L ; quantité exceptée E2 ; emballages P001, IBC02 ; emballage mixte MP15 ; citerne T11 ; TP2, TP27 ; code citerne L4BN ; véhicule AT ; catégorie de transport 2 ; numéro Kemler 80 ; panneau orange 80/1760 ; tunnel E ; code EAC 2X ; code APP B. IMDG : disposition spéciale 274 ; limité 1 L ; excepté E2 ; emballage P001, IBC02 ; citerne T11, TP2, TP27 ; EmS incendie F-A, déversement S-B ; catégorie d'arrimage B ; manutention SW2 ; provoque des brûlures de la peau, des yeux et des muqueuses. IATA : quantité exceptée E2 ; quantité limitée Y840, maximum net 0,5 L ; instructions d'emballage passagers/cargo 851, maximum net 1 L ; cargo seul 855, maximum net 30 L ; disposition spéciale A3.

15. Informations réglementaires

Références réglementaires citées dans la source : règlement turc sur la gestion des déchets (Journal officiel du 02.04.2015, n° 29314) ; méthodes d'essai des propriétés physicochimiques, toxicologiques et écotoxicologiques (11.12.2013, n° 28848) ; santé et sécurité au travail avec les substances chimiques (12.08.2013, n° 28733) ; inventaire et contrôle des produits chimiques et restrictions/interdictions (26.12.2008, n° 27092). Selon la source, le produit ne contient pas de substance contrôlée ou interdite par le règlement sur la réduction des substances appauvrissant la couche d'ozone (12.11.2008, n° 27052).

16. Autres informations

Acute Tox. 4 orale/cutanée/inhalation : toxicité aiguë, catégorie 4 ; Skin Corr. 1B : corrosion/irritation cutanée, catégorie 1B ; Skin Sens. 1 : sensibilisation cutanée, catégorie 1 ; Aquatic Chronic 3 : danger pour le milieu aquatique, chronique, catégorie 3. H302 nocif en cas d'ingestion ; H312 nocif par contact cutané ; H314 provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux ; H317 peut provoquer une allergie cutanée ; H332 nocif par inhalation ; H412 nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Les informations de la présente fiche reposent sur les connaissances et l'expérience disponibles à la date de préparation ; elles servent de guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet en sécurité. Elles ne constituent ni garantie d'exhaustivité/exactitude ni spécification de qualité et s'appliquent uniquement au mélange indiqué.